

## Parcours et réussite des étudiants en première année d'études de santé : les résultats de la session 2023

Deux néo-bacheliers sur cinq inscrits en PASS ou en L.AS à la rentrée 2021 ont été admis en MMOPK après une ou deux années d'études de santé. Pour un même taux d'admission en un ou deux ans, les bacheliers 2021 « redoublent » deux fois moins leur 1<sup>ère</sup> année de santé que la cohorte de bacheliers 2019 inscrits en PACES. Les étudiants issus de PASS ont un taux de réussite plus élevé que ceux de L.AS que ce soit en 1<sup>ère</sup> année d'études ou en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK. En revanche, même si les étudiants issus de L.AS sont moins nombreux à être admis en MMOPK, ils se réorientent davantage « sans perte de temps » : 20 % des étudiants de L.AS non admis à poursuivre des études de santé sont en 3<sup>ème</sup> année d'études deux ans après leur première inscription contre 8 % en PASS et 4 % en PACES.

### Les admis en MMOPK issus de PASS et de L.AS « redoublent » deux fois moins leur 1<sup>ère</sup> année qu'avant la réforme de la PACES

Deux néo-bacheliers sur cinq inscrits en PASS (Parcours Accès Spécifique Santé) ou en L.AS (Licence Accès Santé) à la rentrée 2021 ont été admis en 2<sup>ème</sup> année de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou de kinésithérapie (MMOPK) après une ou deux années d'études. Les taux de passage dans les différentes filières reflètent les écarts entre le nombre de bacheliers souhaitant suivre des études de santé, stable durant la période observée (annexe 1) et les nombres de places disponibles dans chaque filière<sup>1</sup>, définies par le *numerus apertus* (annexe 2). La majorité des étudiants admis poursuivent des études de médecine.

Le taux de réussite en un ou deux ans de la cohorte 2021 est très proche de celui de la cohorte de néo-bacheliers inscrits en PACES<sup>2</sup> en 2019. Cependant, sur l'ensemble des admis en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK en un ou deux ans, seulement la moitié des bacheliers 2019 inscrits en PACES avait été admis en un an, contre les trois quarts des bacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L.AS. Cette augmentation du taux de réussite en un an était un des objectifs de la réforme des études de santé ayant conduit au remplacement de la PACES par la PASS et la L.AS<sup>3</sup>.

Le plus faible taux d'admission en une ou deux années de la cohorte des bacheliers 2020 (34 % contre 40 % pour les cohortes 2019 et 2021) était certainement transitoire. En effet, le redoublement n'étant pas autorisé en PASS, les néo-bacheliers 2020 n'avaient qu'une année pour intégrer une filière santé – à moins de poursuivre en L.AS – tout en étant en concurrence avec les redoublants de PACES.

### Taux de passage en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK des néo-bacheliers après un ou deux ans d'études par filière (en %)

	PACES 2019	Ensemble PASS L.AS 2020	Ensemble PASS L.AS 2021	PASS 2021	L.AS 2021
Médecine	22,9	22,7	24,7	29,6	13,3
Maïeutique	2,2	1,3	1,9	2,2	1,2
Odontologie	3,0	2,5	3,1	3,7	1,8
Pharmacie	7,7	4,8	6,2	7,6	3,0
Kinésithérapie	3,7	3,2	4,5	4,7	4,1
<b>Total des admis en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK en un ou deux ans</b>	<b>39,6</b>	<b>34,5</b>	<b>40,4</b>	<b>47,8</b>	<b>23,3</b>
dont admis en 1 an	19,3	25,3	30,3	36,0	17,3
admis en 2 ans	20,3	9,2	10,1	11,8	6,0

Source : MESR – SiES, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)  
Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

Pour 100 bacheliers 2021 inscrits en PASS ou en L.AS, 70 n'ont pas été admis en un an. Parmi eux 13 poursuivent en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> année de L.AS et peuvent se présenter de nouveau aux examens d'accès en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK ; ils sont 7 à être admis en MMOPK l'année d'après. Parmi les 57 non-admis qui se sont réorientés hors L.AS, 3 ont réussi à intégrer une filière MMOPK (voir annexe 4 pour des représentations et précisions sur l'ensemble de ces parcours). Il existe en effet des passerelles permettant l'admission en 2<sup>ème</sup> année de santé, telles que les licences dont les mentions appartiennent au domaine des « sciences naturelles de la vie » ou des « sciences fondamentales ».

<sup>1</sup> Nombre de places qui a augmenté depuis la suppression du *numerus clausus* mais qui reste stable pour la période 2021 – 2025.

<sup>2</sup> La première année commune aux études de santé (PACES) était en vigueur jusqu'à la rentrée universitaire 2019.

<sup>3</sup> [Note d'information](#) 2023.08 du SiES, *Première année du premier cycle d'études de santé : évolution des parcours et de la réussite des étudiants*, décembre 2023.

## Davantage de réussite dans le parcours santé pour les PASS

Les étudiants inscrits en PASS ont des taux de réussite plus élevés que ceux inscrits en L.AS, que ce soit en 1<sup>ère</sup> année d'études ou en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK.

D'une part, le taux de passage en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK en un an est deux fois plus élevé pour les PASS : il est de 36 % pour les néo-bacheliers inscrits en PASS en 2021 (soit 8 800 étudiants) et de 17 % pour ceux inscrits en L.AS (1 800 étudiants). Le taux d'admission en deux ans est également deux fois plus élevé pour les étudiants issus de PASS (12 % contre 6 % pour les étudiants issus de L.AS). Des décompositions plus fines des taux de réussite en MMOPK selon les caractéristiques des étudiants sont présentées en annexe 3.

L'écart de réussite en 1<sup>ère</sup> année entre les PASS et les L.AS était plus faible pour la cohorte 2020 du fait du plus faible taux de réussite des étudiants de la première promotion de PASS.

D'autre part, les étudiants issus de L.AS redoublent plus fréquemment leur 2<sup>ème</sup> année de MMOPK (9 %) que ceux issus de PASS (5 %). Les réorientations et les abandons après la 2<sup>ème</sup> année de MMOPK sont également plus élevés pour les L.AS (2 % contre 1 % pour les PASS) et particulièrement pour ceux inscrits en kinésithérapie (7 % contre 3% pour les PASS).

### Répartition des néo-bacheliers admis en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK en un an, deux années après le baccalauréat (en %)

	PACES 2019	Ensemble PASS L.AS 2020	Ensemble PASS L.AS 2021	PASS 2021	L.AS 2021
Admis en 3 <sup>ème</sup> année	94,3	90,4	93,5	94,3	89,5
Redoublants	3,3	7,0	5,4	4,8	8,7
Réorientés ou sortants (1)	2,4	2,6	1,1	0,9	1,9

(1) Les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.

Source : MESR –SIES, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)

Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

Les taux de redoublement en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK et les taux de réorientations et d'abandons des bacheliers 2021 ont baissé, de 1,5 % chacun par rapport à la cohorte 2020 ; ce qui conduit à une augmentation (+3 %, pour atteindre 93 %) du taux de passage en 3<sup>ème</sup> année de MMOPK. Ces évolutions permettent ainsi de se rapprocher du taux de passage en 3<sup>ème</sup> année de la cohorte de néo-bacheliers inscrites en PACES en 2019 (94 %).

## Un bachelier 2021 sur cinq inscrits en L.AS en 2021, non admis en MMOPK, est en 3<sup>ème</sup> année d'études en 2023

La réorientation « sans perte de temps » est facilitée pour les inscrits en L.AS. En effet, un étudiant sur cinq initialement inscrits en L.AS et n'ayant pas été admis en MMOPK en un ou

deux ans est inscrit en 3<sup>ème</sup> année dans une formation du supérieur à la rentrée 2023.

## Trois fois plus de réorientations « sans perte de temps » qu'à l'époque de la PACES

Le passage de la PACES aux deux filières PASS et L.AS a facilité la réorientation « sans perte de temps ». En effet, parmi les néo-bacheliers inscrits en PACES en 2019 et n'ayant pas été admis en MMOPK, seulement 4 % étaient inscrits en 3<sup>ème</sup> année d'une formation de l'enseignement supérieur deux ans après. Ce taux est de 12 % pour les néo-bacheliers 2021 (8 % pour les inscrits en PASS et de 20 % pour ceux inscrits en L.AS).

### Répartition des néo-bacheliers non admis en 2<sup>ème</sup> année MMOPK, deux années après le baccalauréat (en %)

		Le devenir après deux ans d'études			
Cohorte de néo-bacheliers		Inscrits en 1 <sup>ère</sup> année (Bac+1)	Inscrits en 2 <sup>ème</sup> année (Bac+2)	Inscrits en 3 <sup>ème</sup> année (Bac+3)	Sortants (1)
2019-2020	PACES	25,7	38,4	3,8	32,2
2020-2021	PASS	13,6	47,4	6,2	32,8
	L.AS	13,6	31,8	22,5	32,2
	Ensemble	13,6	42,7	11,1	32,6
2021-2022	PASS	13,9	48,7	7,5	29,9
	L.AS	14,8	34,2	19,2	31,9
	Ensemble	14,2	43,0	12,0	30,7

(1) Les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.

Source : MESR –SIES, Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), DEPP-MENJ, Référentiel des élèves du 2<sup>nd</sup> degré (étudiants et apprentis).

Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

La majorité des réorientés sont inscrits en licence hors L.AS. Parmi les bacheliers 2021 non admis en 2<sup>ème</sup> année de MMOPK, près des trois quarts des inscrits en 3<sup>ème</sup> année d'études en 2023 sont en licence hors L.AS, le quart restant sont en L.AS. Parmi les inscrits en 2<sup>ème</sup> année d'études, près de la moitié est en licence hors L.AS et un inscrit sur cinq est en école d'infirmières. Enfin, parmi les réorientés encore inscrits en 1<sup>ère</sup> année, plus des trois quarts sont en licence hors L.AS ou en école d'infirmières.

**Caroline WIRTH**  
MESR-SIES

#### Méthodologie

Le champ de l'étude est composé de trois cohortes de néo-bacheliers (principalement 2021) inscrits en 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle de santé, en France métropolitaine et DROM.

Les données utilisées proviennent du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Des statistiques plus complètes et détaillées sont présentées en annexes dans le tableur associé à cette Note flash.

#### Pour en savoir plus

[Note d'information](#) 2023.08 du SIES, *Première année du premier cycle d'études de santé : évolution des parcours et de la réussite des étudiants*, décembre 2023.